



# COMMUNE D'ILLATS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq août, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 août 2010

**PRESENTS** : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, P. URBANO, Cl. DUBOURG.

**REPRESENTES** : Ph. VINCENT (procuration à Ph DUBOURG), R. BIARNES (procuration à R. CARSANA).

**Secrétaire de séance** : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

⇒ Délibérations

⇒ Questions diverses

### **I) DELIBERATIONS**

#### **❶ RECRUTEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CAE (DROIT PRIVE)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement d'Alexandra BAILLIE qui a demandé à bénéficier d'une disponibilité d'un an pour convenances personnelles.

Il précise que la commune pourrait décider de recourir au dispositif du « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) en conciliant ses besoins de recrutement d'une secrétaire administrative avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur DUBOURG propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention ainsi qu'un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste de secrétaire administrative dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » à compter du **30 août 2010**.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de **6 mois** renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **② SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX (BIBLIOTHEQUE) AVEC LA CDC**

Dans le cadre du transfert des compétences « *Construction, aménagement, entretien et gestion des bibliothèques existantes ou futures* » et « *Actions de développement d'un réseau de lecture publique autour de la médiathèque, des bibliothèques, et actions d'animations* » à la Communauté de communes, il est nécessaire que les communes mettent à disposition les locaux concernés, afin que la Communauté de communes exerce cette compétence

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition ainsi que toutes pièces concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **③ RACCORDEMENT ELECTRIQUE PROPRIETE DE MONSIEUR LIONEL DUBOURDIEU A BARAILLE**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'extension du réseau électrique, sur une longueur de 47 mètres, afin de procéder au raccordement au réseau existant, du terrain sis au lieu dit « 2 bis Baraille » appartenant à Monsieur Lionel DUBOURDIEU, ces parcelles étant situées en zone constructible.

Un devis a été établi par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de **1 530 € H. T.** (raccordement souterrain).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux d'extension pour un montant de **1 530 € H. T.** et donne pouvoir à Monsieur le Maire, afin de signer tous documents relatifs à cette opération.

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

## **④ RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PROPRIETE DE MONSIEUR LIONEL DUBOURDIEU A BARAILLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 15 juin dernier concernant le raccordement au réseau d'assainissement existant, pour ce même terrain.

Après étude, il apparaît que le montant des travaux à réaliser est supérieur à ce qui avait été prévu initialement (*1 750 € HT soit 2 093 € TTC au lieu de 1 313.71 € HT*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe du remboursement du montant HT de la dépense, au Syndicat des Eaux de BUDOS sous forme d'une subvention d'équipement, s'élevant à 1 750 €.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 204158 sur le budget de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **⑤ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE – PROGRAMME 2010 : PROCEDURE ADAPTEE - ENTREPRISE RETENUE**

Monsieur DUBOURG expose au conseil municipal qu'une consultation a eu lieu en mai dernier (marché à procédure adaptée) pour les travaux d'entretien et de réparation qui seront effectués sur la voirie communale en 2010 dans divers secteurs :

- ❖ Quartier de Condrine
- ❖ Quartier de Tauzin et Impasse Boulangerie
- ❖ Parking Quartier de Tauzin

A la suite de cette consultation 3 offres ont été reçues en Mairie :

- EUROVIA GIRONDE : H.T. : 70 875.30 – TTC : 84 766.86 €
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST : H.T. : 66 007.81 – TTC : 78 945.34 €
- SARL CHATAIGNE ET FILS : H.T. : 74 484.62 – TTC : 89 083.61 €

L'offre de l'entreprise **EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST - 33210 TOULENNE** (moins disante) semble correspondre aux attentes du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et entérine cette offre pour un montant de 66 007.81 H.T soit 78 945.34 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **⑥ RESTAURATION DE L'EGLISE –PORCHE ROMAN ET SUITE DES CONTREFORTS- : PROCEDURE ADAPTEE - ENTREPRISE RETENUE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une consultation a eu lieu en juin dernier (marché à procédure adaptée) concernant les derniers travaux à réaliser à l'église Saint Laurent d'ILLATS : Porche roman et suite des contreforts.

A la suite de cette consultation les 2 offres reçues en Mairie ont été examinées par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 5 juillet 2010 à savoir :

➤ **VICENTINI RESTAURATION : 101 565.00 € HT soit 121 471.74 € TTC**

➤ **QUELIN SA à MARTILLAC : 96 956.85 € HT soit 115 960.39 € TTC**

Madame Evelyne BALLION, architecte chargée de la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise a procédé à l'analyse de ces offres.

La commission d'appel d'offres réunie à nouveau le 13 juillet 2010, a accepté de suivre son avis et a retenu l'offre de l'entreprise **QUELIN SA à MARTILLAC** pour un montant de **96 956.85 € HT soit 115 960.39 € TTC** (Option nettoyage du clocheton -1 750 € HT- incluse).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte et entérine la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **⑦ VIREMENT DE CREDITS N° 3 : BALAYEUSE, REMBOURSEMENT EMPRUNT, ALARME INCENDIE, RACCORDEMENTS M. DUBOURDIEU**

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR		AUGMENTATION	
	CREDITS DEJA ALLOUES		DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Fournitures de petit équipement (DF)	60632	560 €		
Frais de Télécom (DF)	6262	500 €		
Dépenses imprévues	022	4 759 €		
Intérêts emprunts et dettes (DF)			66111	1 060 €
Virement à la section d'investissement (DF)			023	4 759 €
Matériel divers (DI)			2188 - 117	1 125 €
Emprunts en euros (DI)			1641 - OFI	1 520 €
Subvention équipt. group. Collectivités (DI)			204158 - OFI	1 967 €
Aménagement école (DI)			2156 - 150	4 700 €
Aménagement école (DI)			2135 - 150	1 200 €
Subvention équipement FDAEC (RI)			1323 - OFI	4 553 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	5 959 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

## **⑧ SUPPRESSION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>EME</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (10/35<sup>EMES</sup>) & (16.5/35<sup>EMES</sup>) ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>EME</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (26.5/35<sup>EMES</sup>)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 30 juin 2010 Melle Catherine PORCHER (*adjoint technique territorial 2<sup>èmes</sup> classe effectuant 10/35<sup>èmes</sup>*) a présenté sa démission à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Il précise qu'il a proposé à Mme Annick GARITEY (*adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe effectuant 16.5/35<sup>èmes</sup>*) d'effectuer ces heures en complément de celles qu'elle effectue actuellement. Cette dernière a accepté un poste à 26.5/35<sup>èmes</sup>. Une démarche a été faite dans ce sens auprès du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion, lequel a donné un avis favorable ce même jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- la suppression au tableau des effectifs de la commune de deux postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : l'un à 10/35<sup>èmes</sup> le second à 16.5/35<sup>èmes</sup>)

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 26.5/35<sup>èmes</sup>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

## **II) QUESTIONS DIVERSES**

### **① PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le Conseil Communautaire, réuni le 30 juin dernier, a adopté le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Monsieur le Maire présente ce rapport qui devra être affiché en Mairie pour information des usagers.

### **② PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

De même, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif a été adopté en juin dernier. Monsieur le Maire présente ce dernier au conseil municipal, pour information.

### **③ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Le Comité Syndical des Eaux de BUDOS, réuni le 8 juillet 2010, a adopté le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du syndicat, établi et présenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en Gironde. Monsieur le Maire présente ce dernier qui devra être affiché en Mairie pour information des usagers.

### **④ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT -COMMUNE D'ILLATS-**

Un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement a également été adopté par le Syndicat en juillet dernier. Monsieur le Maire présente ce document au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 50.